

Date de transmission de la convocation 28 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de juin, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 <sup>er</sup> adjointe	X		
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjointe	X		
ENEAULT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint Maire délégué de Brunelles		X	Pouvoir à Francis DE KONINCK
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal		X	
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à Edwige VEDIE
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à Didier LETANG
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à Nicole GAUTHIER
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale	X		
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.  
Nicole GAUTHIER a été nommée secrétaire de séance.

**RÉVISION DES LOYERS DU PARC LOCATIF COMMUNAL DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2025 AU 30 JUIN 2026**  
(Délibération n° 9-05/06/2025)

Stéphane COURPOTIN rappelle au Conseil Municipal que chaque année les loyers des logements communaux doivent être révisés sur la base de « l'indice de référence des loyers ».

Au premier trimestre 2025, l'indice de référence des loyers augmente de 1,40% sur un an.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide une augmentation des loyers de 1,40 % pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026.

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16/06/2025  
et de la publication le 17/06/2025  
Fait à ARCISSES, le 16/06/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN

